

# **Conseil d'Administration du BCMPE**

## **Réunion du Lundi 6 Janvier 2020**

### **COMPTE RENDU**

**Etaient présents : Gérard CANTOU, Hélène DELAPLACE, Christian DULUCQ, Evelyne GUILLON, Bertrand JOUBERT, Dominique MALAVAL, Michel MALGAT, Françoise NEGRE, Anne-Marie RABBE, Justine RABBE, Jean-Pierre RABBE, Janine WYSS.**

**Etaient excusés : Éric BOUILLERET, Anne-Marie SAUBUSSE, Aline VENDROUX**

#### **Ouverture de la séance à 18 H 30**

Après un petit mot de bienvenue, le Président passe à l'étude de l'ordre du jour

#### **1. Point sur la préparation de la fête du club le vendredi 7 février**

Avant de faire le point d'avancement du projet, Gérard soulève un problème qui pourrait être généré par le fait qu'une compétition a été programmée le samedi 8. Il est de suite rassuré par Anne-Marie qui précise que la prestation du traiteur comprend le nettoyage et la remise en place de la salle dès la fin de la fête en soirée.

Anne-Marie précise quelle sera la prestation du traiteur : Installation de la salle, et service du repas composé d'une entrée à base de charcuterie, suivie par de gros jambons qui seront découpés sur place et servis avec un accompagnement de légumes dans des plats posés sur chaque table, un dessert est également prévu. Le prestataire assurera également le rangement et le nettoyage de la salle.

Concernant les inscriptions, maintenues à 17 €, celles-ci se feront soit par mail ou téléphone à l'adresse d'Anne-Marie, soit sur le tableau qui sera affiché dans le hall. Le règlement se fera le jour même au moyen d'enveloppes posées sur les tables.

Pour assurer la communication de l'évènement, Justine se charge de rédiger une affiche et Gérard enverra un mail à tous les adhérents.

Les participants pourront s'inscrire à la table de leur choix sur les plans qui seront également affichés dans le hall, les retardataires s'installeront aux places restées libres.

C'est l'ami de Marie Françoise LEDIN qui assurera la fonction de DJ, un concours de danses (trois) sera organisé et donnera lieu à une remise de cadeau pour les gagnants. Par ailleurs, deux tenues féminines et deux tenues masculines seront également récompensées par un cadeau.

La vaisselle sera louée AM contactera un prestataire (zone du Phare).

Concernant les boissons, Gérard s'occupe du vin ; quant à Anne-Marie elle prend en charge la sangria pour l'apéritif ainsi que les futs de bière.

Nous n'avons pas défini comment sera composé le jury pour les différents concours.

Une semaine avant, un « qui fait quoi » sera remis aux membres actifs.

Clément JOURDAN et le DJ seront invités.

## **2. Lancement de l'organisation du Festival du 1<sup>er</sup> mai – répartition des rôles**

Justine s'occupera de la préparation des donnes et de l'arbitrage

Janine reprendra contact avec le traiteur pour une prestation similaire à l'an dernier en précisant que nous serons vraisemblablement moins nombreux que les années précédentes à cause de la simultanéité avec le festival d'Arcachon (estimation entre 110 et 150)

Concernant les lots il est décidé que si le nombre de participants est égal ou supérieur à 120, le montant attribué sera équivalent aux années précédentes, en revanche pour une participation inférieure à 120 deux simulations seront faites (cette décision sera notifiée sur l'affiche) et on ramènera a priori le montant prévu des lots au prorata de 100 contre 120

Janine propose que la disposition des tables se fasse à l'identique des deux années précédentes

Gérard s'occupera du vin ; Françoise et Bertrand prendront en charge l'achat du muguet ; quant à Justine elle prendra également en charge la rédaction de l'affiche, et Gérard le mail d'info aux adhérents.

## **3. Décision à prendre concernant le nouveau challenge des simultanés du soir**

Gérard nous rappelle que le tournoi du mardi soir continue à fonctionner grâce à la bonne volonté de Eric et Mazen ainsi que de quelques fidèles qui permettent d'atteindre le nombre « critique » pour que le tournoi ait lieu, il n'empêche que c'est un peu laborieux. Cela étant, les joueurs et particulièrement les actifs sont contents et l'ambiance est conviviale.

Aujourd'hui la FFB propose aux clubs de participer au 1er challenge des simultanés du soir. Dans ce cas il serait possible de choisir les mardis, soit 6 mardis sur lesquels il faut au moins participer 4 fois (participation et classement individuels), ce qui s'apparente de très près à l'organisation et à l'esprit de la coupe des clubs. Cette participation présente le risque d'entraîner problèmes et contraintes. L'enjeu d'un tel challenge serait de fidéliser, voire augmenter la venue d'actifs mais aussi de motiver d'autres joueurs non actifs, attirés par les PP et PE

Gérard tient à nous préciser sa crainte de voir certains retours et évènements rencontrés sur les tournois et notamment sur ceux de la coupe des clubs ou du trophée du voyage, à savoir les exigences grandissantes demandées aux organisateurs voire les reproches ou soupçons de certains à l'égard de ces mêmes organisateurs.

Or, les moyens d'animation prévus le mardi soir ne permettent en aucun cas la rigueur d'organisation exigée.

Après quelques brefs échanges il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Par ailleurs Anne-Marie nous informe qu'elle arrête le tournoi du mardi pour ses élèves, en revanche elle consacrera une heure de commentaires pour les élèves qui auront participé le mardi après-midi au tournoi accession/

A noter qu'après quelques échanges avec le Comité relativement à la participation financière pour l'occupation de la salle le mardi soir, Gérard a obtenu que rien ne soit changé.

#### **4. Suite à donner à la convocation le 25.02.2020 au Tribunal de Grande Instance de Paris relativement au vol d'un chèque de 1350 € du BCMPE en 2012.**

A la suite d'un échange du 4 janvier entre E. GUIGNARD (ex avocat) et Gérard, ce dernier nous soumet 3 solutions

- a. Ne pas répondre à la convocation compte tenu des frais que le déplacement à Paris occasionnerait (avec une chance infime que l'indemnisation éventuelle couvre l'ensemble des dépenses (dommage initial + frais déplacement)). Mais cette solution risque de fragiliser considérablement nos chances de récupérer une indemnisation. Par ailleurs le Président et de manière indirecte le CA du BCMPE pourraient « formellement » avoir des reproches de la part de certains membres.
- b. Faire un courrier au Tribunal de Grande Instance de Paris en lui demandant de bien vouloir excuser notre absence au procès. Cela pourrait attirer la bienveillance du Président du Tribunal et nous donner quelques chances d'une indemnisation.
- c. Nous faire représenter par un avocat ce qui entraînerait un investissement coûteux face aux chances de succès.

Compte tenu de ces différents arguments le Conseil se rallie à la proposition de Gérard d'opter pour la solution b.

Gérard rédigera un courrier recommandé avec accusé de réception à l'intention du TGI

#### **5. Revue de l'organisation en matière de préparation des donnes afin d'éviter au mieux les critiques éventuelles de joueurs.**

Il est rappelé par Gérard (et d'autres) que nous sommes limités par le caractère non professionnel de nos moyens, et que les bénévoles font ce qu'ils peuvent. Les principaux problèmes semblent concerner plus précisément les tournois du lundi, Trophée du Voyage et Coupe des clubs, .... Justine se propose de réfléchir pour essayer de trouver une éventuelle solution afin que les joueurs qui préparent les donnes ne soient pas présents lorsque celle-ci sont jouées, mais il n'y aura jamais de solution miracle.

Il est toutefois décidé dans un premier temps de ne plus mettre les feuilles de « donnes » à disposition dans l'armoire des étuis.

#### **6. Pannes de chauffage pendant les vacances. Mode opératoire à tenir par le Club, notamment en l'absence d'un représentant du Comité.**

Il y a eu une panne de chauffage durant les vacances de Noël et du jour de l'an. Le comité dit que le Club aurait dû gérer le problème, mais le club n'a aucune instruction dans ce sens pour savoir qui appeler qui prévenir.

Gérard doit rencontrer Anne afin de connaître avec précision le mode opératoire à appliquer si un tel incident devait se renouveler ; il profitera de l'occasion pour savoir quelles dispositions sont à prendre pour procéder à un exercice d'évacuation des locaux.

#### **7. Tournoi des galettes : Hélène et Aline prévoient pour 180 joueurs**

**Le repas qui réunira l'ensemble du conseil à l'occasion de la nouvelle année aura lieu le mardi  
4 février 2020**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H**

**Prochaine réunion le lundi 3 février**

\*\*\*\*\*